

COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 26 Février 2020

L'an deux mil Vingt, le vingt-six février, 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Georges COURRAËY, Maire.

Etaient présents : Mr COURRAËY, Mr BOQUET, Mr QUESNEL, Mme LEMESLE, Mme HEBERT, Mme PORET, Mme DECULTOT, Mme GHARSALLAH.

Absents excusés : Mr TANAY (pouvoir à Mr BOQUET), Mme BOSSUYT (pouvoir à Mme PORET), Mme CHOUQUET (pouvoir à Mme LEMESLE), Mr MANCEL.

Absent non excusé : Mr GAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Mme GHARSALLAH.

La séance déclarée ouverte et les procès-verbaux des 3 précédentes séances sont présentés.

- Concernant celui du 21 novembre 2019, Monsieur QUESNEL signale qu'une erreur de genre a été commise dans la liste des membres excusés. En effet il est noté "absentes excusées" alors qu'il devrait être marqué "absents excusés". Le compte-rendu sera modifié en ce sens.
- Pour celui du 26 décembre 2019, Madame PORET signale qu'il manque un mot dans le sujet concernant la dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux. Dans le début du deuxième paragraphe, il convient d'ajouter le mot explique (Monsieur le Maire explique que...). Le compte-rendu sera modifié en ce sens.

Le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2019 est approuvé sans observation.

Objet : Compte administratif 2019 et Compte de Gestion 2019

Monsieur le Maire se retire et laisse la Présidence à Monsieur Marcel QUESNEL.

Le compte administratif de la commune de YEBLERON est présenté par le doyen d'âge, Monsieur QUESNEL Marcel. Il s'établit comme ci-dessous :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	774 456,70 €	219 474,28 €
Recettes	822 345,96 €	317 173,82 €
Résultat de l'exercice	47 889,26 €	97 699,54 €
Résultat reporté au 31 Décembre 2018	55 451,63 €	- 66 603,60 €
Résultat de l'exercice au 31/12/19	103 340,89 €	31 095,94 €
Résultat global au 31 Décembre 2019	134 436,83 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte administratif présenté ci-dessus,
- d'adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal, égal en chiffres au compte administratif.

Monsieur le Maire réintègre la séance et remercie les membres du Conseil pour l'approbation du Compte Administratif.

Objet : Police Municipale Intercommunale

Monsieur le Maire expose :

"Par une délibération du 20 juin 2006, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Port-Jérôme avait décidé de mettre en place une Police Municipale Intercommunale à la demande des maires pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité et de problématique environnementale.

Le Conseil Communautaire de Caux Seine Agglo a, par délibération en date du 28 juin 2016, confirmé le maintien de cette Police Municipale Intercommunale sur son nouveau territoire. Elle est désormais constituée de 33 agents.

Monsieur le Maire explique ensuite que, suite au départ de Madame DUMONT Caroline au 1^{er} janvier dernier, certaines compétences ne peuvent pas être exercées par le personnel communal restant. L'ensemble des missions spécifiques à l'exercice des pouvoirs de Police ne peut être exercé de manière satisfaisante".

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L512-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article L522-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 9-2 des statuts de la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la Police Municipale Intercommunale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière pour l'intervention des gardes champêtres.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire propose aux conseillers s'ils le souhaitent de faire voter le Budget Primitif 2020 avant les élections afin de laisser la future équipe municipale s'installer sans précipitation. En effet, après les élections il conviendra de nommer les différentes commissions. Le Budget Primitif devant être voté cette année au plus tard le 30 avril 2020, la commission Finances nouvellement créée ne disposerait pas de beaucoup de temps pour l'élaborer. Monsieur QUESNEL pense que les délais entre la session de ce jour et les élections municipales sont également très restreints. Il précise que pour le personnel administratif cela sera difficile de faire le travail en si peu de temps. Monsieur le Maire lui répond que c'est au Conseil Municipal de décider s'il souhaite faire voter le Budget avant les élections ; si tel est le cas, les documents nécessaires seront faits à temps.

Un vote à mains levées a lieu mais Monsieur le Maire n'y prend pas part.

Avec 6 voix pour (Madame LEMESLE + pouvoir, Madame PORET + pouvoir, Mme GHARSALLAH, Mme DECULTOT), 2 voix contre (Mr QUESNEL, Mme HEBERT) et 1 abstention (Mr BOQUET), il est décidé que le budget primitif serait voté le vendredi 6 mars 2020 à 20 h.

La commission des finances se réunira quant à elle le lundi 2 mars à 20 h.

- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu de l'association Amitié Franco Allemande Trémauville - Yébleron - Felsberg. Celle-ci vient d'être dissoute et elle adresse un chèque pour un don au CCAS de Yébleron d'un montant de 468,50 €. Monsieur le Maire explique qu'il fera un courrier de remerciements.
- Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'adhésion aux Maires Ruraux de France de Seine-Maritime. Le montant annuel est fixé à 115 €. Il est décidé que la commune y adhère dès à présent.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que tous les membres sont conviés au mariage de la fille de Monsieur Didier BLONDEL, ancien conseiller municipal. La cérémonie aura lieu le 12 septembre 2020 à 14h30 à l'église de Yébleron et le vin d'honneur se déroulera au Clos Simon Masure à Cliponville.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame BRULIN, Sénatrice concernant la carte scolaire 2020. Il y est rappelé que selon la législation actuelle, aucune classe ne peut être fermée sans l'accord du maire de la commune concernée.
De plus, le Directeur Académique aurait confirmé le maintien des 46 postes actuels + 6 postes supplémentaires. L'élaboration de la carte scolaire aura lieu au mois de mars à venir.
- Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a reçu la copie du devis demandé par la CUMA de la Voie Romaine pour la réparation du mur de l'église suite à un sinistre. Le dossier suit son cours et les travaux devraient être réalisés prochainement.
- Madame HEBERT demande ce qu'il en est de la reprise de l'épicerie. Monsieur le Maire lui répond que le propriétaire des murs a décidé de vendre cette propriété (épicerie + logement en location au-dessus). Les éventuels repreneurs doivent donc tenir compte de cette nouvelle contrainte.
- Madame PORET rend compte du bilan des Ateliers Vill'Agés qui viennent de se terminer sur la commune. Les ateliers ont beaucoup plus aux participants à l'exception du 1^{er} qui consistait en une séance de Yoga du Rire.
- Madame LEMESLE explique qu'elle a assisté à une réunion avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes. Une convention est en cours d'élaboration pour qu'un logement de la résidence de la Hêtraie soit réservé au CLAJ pour aider des jeunes en cas de besoin.
Cette convention sera proposée au CCAS.
- Madame LEMESLE informe le Conseil qu'elle rencontrera le 11 mars prochain, Madame LEROY du Département pour faire le point sur la résidence Autonomie de la hêtraie.
- Monsieur BOQUET informe le Conseil que la commune va fournir un seau de peinture au Club de foot et que ce dernier disposant désormais d'un emploi en service civique, réalisera dans les semaines à venir, la peinture des mains courantes du stade.

- Monsieur BOQUET tient à adresser ses félicitations à Laurent et Sylvain du service technique pour l'immense travail réalisé au niveau de l'entretien du cimetière. En effet, les arbustes ont été taillés ce qui n'avait pas été fait depuis plusieurs années. Les branchages ont ensuite été broyés et les copeaux utilisés dans les plantations devant l'église. Le résultat aussi bien à l'église qu'au cimetière, est plus que satisfaisant.
- Monsieur le Maire invite les Conseillers à venir voir les travaux réalisés par Pascal à l'étage de la mairie. La grande salle réservée aux associations est prête ainsi que les sanitaires sur le palier ; il ne reste plus qu'à terminer la pièce réservée à l'association les arts Yébleronnais.
- Monsieur QUESNEL explique qu'il risque d'y avoir plusieurs cas d'effondrement à cause des conditions météorologiques actuelles.
Il signale également un problème de mauvais écoulements des eaux vers la route du Manoir / Route de Bolbec. La grille est peut-être obstruée par des cailloux ou autre.
Monsieur BOQUET demandera à Laurent d'aller voir cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.